

*Initiatives parlementaires*

Point n° 5: Les individus résidant sur les terres conférées par les ententes auront la possibilité d'opter pour la propriété privée des terres auxquelles ils ont droit.

Point n° 6: Les propriétaires de biens fonciers forcés de défendre leurs droits à la propriété par suite des revendications territoriales des autochtones seront indemnisés des frais engagés pour leur défense.

Il y a quelques semaines, je participais en Saskatchewan à une tribune en direct organisée par la SRC sur les avantages de la politique que nous proposons en ce qui concerne les affaires autochtones. Rentré chez moi, j'ai reçu un appel d'une femme âgée, une autochtone, d'une communauté voisine. Elle était enchantée de nos idées. Elle m'a dit qu'elle voulait faire circuler une pétition pour appuyer notre nouvelle approche.

Voici ce que disait sa pétition: «Nous, soussignés, citoyens du Canada et par ailleurs d'ascendance indienne, portons les faits suivants à l'attention de la Chambre: pour des raisons de principe, nous nous opposons à la conception qu'a le gouvernement de l'autonomie gouvernementale et du règlement des revendications territoriales, parce que ces changements consacraient, pour les Indiens, un système de gestion descendante et de gouvernement paternaliste fondé sur la race et dirigé par des bureaucrates, les chefs de bande et les chefs de conseil tribal pour le plus grand bénéfice des bureaucrates, chefs de bande et chefs de conseil tribal, non pas nécessairement pour le bénéfice des membres de la bande; par ailleurs, nous donnons notre accord de principe à la conception qu'a le Parti réformiste de l'autonomie gouvernementale et du règlement des revendications territoriales, qui laisserait véritablement chaque Indien choisir la forme que prendraient les paiements devant lui être versés, les avantages qui lui seraient conférés et les droits et services qui lui seraient offerts, ainsi que déterminer s'il souhaite que ses terres soient détenues et administrées par la bande ou par les individus à titre privé; en conséquence, vos pétitionnaires indiens demandent au Parlement de présenter et d'appuyer une mesure législative qui protégera les droits conférés en vertu des traités, les droits à l'égalité, les droits à la démocratie et les droits de propriété de chaque membre d'une bande indienne et qu'il nous donne ainsi le droit de choisir la propriété privée d'une part de tout droit foncier et le droit de choisir de recevoir notre argent et nos avantages directement du gouvernement ou par le truchement du gouvernement indien autonome.»

N'est-il pas très intéressant de voir que cette demande vient des autochtones eux-mêmes? Un ancien d'une bande indienne fait circuler cette pétition chez les autochtones de ma circonscription. Il est évident que nous ne pouvons pas demeurer au point où nous en sommes.

J'ai travaillé pendant deux ans dans une réserve indienne du nord de la Saskatchewan et il me semble évident, d'après ce que j'ai vu pendant ces deux années, que la solution ne réside pas dans l'augmentation du financement. En fait, en donnant plus d'argent, on ne ferait que perpétuer le problème. Lorsqu'on donne des indemnités, des prestations ou de l'argent à un membre de la société sans que cette personne soit tenue de rendre des comptes, cela finit par lui nuire. Le mal se propage comme un cancer à travers la société.

Peu importe que l'individu ou le groupe recevant cet argent soient autochtones ou non. L'assistance sociale est un échec partout où elle a été essayée. Les individus et les collectivités autochtones subissent maintenant les conséquences de ces largesses accordées sans aucune obligation de rendre des comptes, sans aucun objectif clair et précis, sans aucun moyen de mesurer les progrès accomplis. Les recommandations du Parti réformiste sont faites avec l'intention sincère de corriger les erreurs colossales du passé.

Passons maintenant à la motion que nous débattons ce soir. Notre groupe de travail n'a pas précisé la façon dont les revendications seraient réglées. Il s'ensuit que pour atteindre cet objectif, nous devons établir une commission indépendante. Il est évident, à la lecture du rapport annuel de la Commission des revendications des Indiens, que le système actuel n'est pas très efficace. Il semble y avoir beaucoup de chevauchements et de doublages, et une lourde bureaucratie, ce qui engendre un gaspillage colossal d'argent et bien peu de résultats.

• (1930)

L'autre aspect que nous devons considérer c'est la direction générale que le gouvernement libéral suit en utilisant un processus de règlement qui, en fin de compte, donnera un statut spécial et des droits spéciaux, et créera des enclaves séparées en se fondant simplement sur la race. Ce n'est pas une politique et un processus fondés sur l'égalité; c'est une politique d'apartheid.

Pour qu'une commission indépendante des revendications des Indiens puisse être efficace, il faudrait que l'on change les principes de négociation. Nous prétendons que les principes que défend le groupe de travail sur les affaires autochtones du Parti réformiste, sont un bon début. Si les principes de négociation étaient modifiés de façon à ce que tous les Canadiens acceptent notre point de départ, alors je pourrais être d'accord avec la recommandation concernant une commission des revendications des Indiens.

Il n'est pas normal que ce soit le ministère des Affaires indiennes qui à la fois négocie les accords et agisse à titre d'arbitre suprême au nom du gouvernement du Canada. À mon sens, il s'agit là d'un cas patent de conflit d'intérêts. Il faut donc de toute évidence un processus indépendant.

Quelles options s'offrent à nous pour garantir un processus de règlement des revendications territoriales qui soit indépendant? Nous avons une commission indépendante des revendications autochtones qui, je suppose, remplacera l'actuelle Commission des revendications des Indiens, comme le propose la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous avons également un ombudsman des traités, ce que recommande Mel Smith, c.r., un constitutionnaliste, dans un ouvrage récent intitulé *Our Home or Native Land*. Enfin, nous avons le système judiciaire.

Tant que nous n'aurons pas réformé nos principes fondamentaux en matière de négociation des revendications territoriales et tant que ces principaux n'auront pas l'appui de la majorité des Canadiens, je ne vois pas quelle serait la meilleure option.

Cela étant dit, je voudrais exprimer mon appui mitigé à la motion proposée aujourd'hui par mon collègue de The Battleford—Meadow Lake. Après tout, sa motion demande de «songer